

DATE Paris, le 15 décembre 2022

COMMUNIQUE

P&Ma

SAINT-VINCENT-DE-PAUL – Paris 14^e Le projet labellisé « ÉcoQuartier en chantier – étape 2 »

Nouveau jalon d'une labellisation par étapes

Le projet Saint-Vincent-de-Paul s'est vu remettre le label « ÉcoQuartier en chantier » ce mercredi 14 décembre, en présence de Carine Petit, maire du 14^{ème} arrondissement, lors de la cérémonie organisée par le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires.



© P&MA - Anyoji Beltrando - Images My Lucky Pixel – Sergio Grazia

Le label « ÉcoQuartier » est aujourd'hui conçu en quatre étapes, validées à différents moments du processus de concrétisation de l'opération candidate. Le projet Saint-Vincent-de-Paul avait franchi la première d'entre elles en janvier 2022, avec la signature de la charte ÉcoQuartier par la Ville de Paris et son aménageur, la SPL Paris & Métropole aménagement. Moins d'un an après, l'obtention du label « ÉcoQuartier en chantier » vient saluer les orientations d'un projet exemplaire.

La décision de labellisation a été prise par la commission nationale EcoQuartier, sur proposition de la commission régionale. Elle s'est appuyée sur des travaux conduits entre mai et septembre par deux experts indépendants, chargés par le Ministère d'apporter un regard extérieur au projet et d'analyser la pertinence des réponses apportées aux 20 engagements de la charte ÉcoQuartier.

La prochaine étape (« ÉcoQuartier livré ») portera sur le site tout juste achevé, pour confirmer que la réalisation est bien à la hauteur des engagements pris ; tandis que la dernière étape (« ÉcoQuartier confirmé ») interviendra après trois ans au moins de vie du quartier, pour attester que le porteur de projet et ses partenaires ont accompagné la tenue des engagements dans le temps et mis en œuvre une démarche d'évaluation des résultats obtenus.

Le projet Saint-Vincent-de-Paul, référence d'un label refondé

La cérémonie du 14 décembre fut, par ailleurs, l'occasion de dévoiler la réforme de la démarche ÉcoQuartier, 13 ans après son lancement. La labellisation ciblera désormais les quartiers livrés et vécus, en définissant des objectifs de performance qualitatifs et quantitatifs. Le référentiel d'évaluation a été refondu et intègre désormais l'objectif du « zéro artificialisation nette », la réglementation RE 2020 et les évolutions de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain sur la mixité sociale.

La version mise à jour de la démarche entrera en vigueur en 2023. Elle s'est nourrie des retours d'expériences de 500 quartiers jusqu'ici labellisés ou en cours de labellisation, dont Clichy-Batignolles – l'un des premiers projets à avoir franchi l'étape 4 – et Saint-Vincent-de-Paul. Ce dernier s'est affirmé comme une référence, avec un projet qui prend en compte les trois grandes dimensions du développement urbain durable : l'environnement, l'économie et le social.

La démarche environnementale du projet a été saluée pour son volontarisme et son caractère innovant à plusieurs titres : collecte et recyclage des urines à l'échelle du quartier ; production de chaleur (chauffage et eau chaude sanitaire) par récupération de calories sur le réseau parisien d'eau non potable ; zéro rejet pluvial, avec infiltration de la quasi intégralité des eaux de pluie dans l'espace public paysagé ; réinvestissement de la majorité du patrimoine bâti préexistant ; réemploi des matériaux de construction provenant de l'ancien hôpital...

Sur le plan économique, la réalisation de locaux d'activités, conçus au service de l'économie sociale et solidaire, concrétise un objectif de création de valeur responsable au cœur du 14e arrondissement et confirme le redéploiement de l'activité dans la capitale. La figure inédite du « gestionnaire de quartier » accompagne cette intention à l'appui d'un modèle économique innovant.

La dimension sociale est intégrée au projet dès l'origine, avec cinq ans d'occupation temporaire de l'ancien hôpital par les Grands Voisins (le collectif formé par Yes We Camp, Plateau Urbain, Association Aurore), qui ont accueilli un grand nombre d'activités solidaires, dont l'hébergement d'urgence assuré par Aurore – plus de 600 personnes ont été prises en charge dans ce cadre. Le projet a ensuite multiplié les initiatives de co-conception dans un cadre de dialogue participatif réunissant futurs habitants, maîtres d'ouvrage, aménageur et collectivité : annexes citoyennes aux cahiers des charges des consultations, participation des habitants à l'analyse et à la sélection des projets, panels de futurs locataires associés très en amont, habitat participatif, etc. Enfin, et de manière originale, le futur quartier se construit autour d'une logique de « communs », espaces ou services partagés et cogérés à l'échelle de chaque immeuble comme du quartier tout entier. L'équipement public mutualisé Pinard (crèche, école, gymnase), dont la cour et certains locaux s'ouvrent au quartier hors temps scolaires, en est l'exemple emblématique.

A PROPOS DE L'OPERATION SAINT-VINCENT-DE-PAUL

La Ville de Paris a engagé la reconversion de l'ancien hôpital Saint-Vincent-de-Paul libéré de ses activités hospitalières depuis 2012. Le projet déploie 59 000 m² à majorité résidentiels dans les 3,4 hectares de l'enclos historique, dont 60 % du bâti est conservé.

L'objectif est de produire un quartier sobre et inclusif par un aménagement raisonné, respectueux de l'histoire du site, et enrichi par l'occupation transitoire des Grands Voisins. Aux ambitions environnementales d'un quartier « zéro carbone, zéro déchet, zéro de rejet », se conjugue ici la volonté de placer les usagers au cœur de la conception comme de la gestion future du quartier. Pour atteindre ces objectifs, Paris & Métropole Aménagement a engagé une démarche urbaine sur mesure afin de sélectionner opérateurs, maîtres d'œuvre et porteurs de projet selon des critères qui maximisent les logiques participatives.

Plus d'info

<https://www.paris-metropole-amenagement.fr/fr/saint-vincent-de-paul-paris-14e>

LES ACTEURS

- Aménageur : Paris & Métropole Aménagement
 - Études urbaines : Anyoji Beltrando (architecture / urbanisme)
 - Espaces publics : Empreinte (paysage) / Artelia (VRD) / 8'18" (lumière)
 - AMO Environnement : Altostep (développement durable) / ATM (eaux pluviales) / Mobius (réemploi)
-

LES CHIFFRES CLES DU PROGRAMME

SAINT-VINCENT-DE-PAUL – opération en cours de réalisation

Programmes immobiliers : 59 000 m² de surface de plancher dont

- Logements : 40 000 m² - 50 % de logements sociaux, 20 % de logements intermédiaires et 30 % de logements libres
- Un grand équipement privé à vocation culturelle sur la Façade Denfert (CINASPIC) : 4 000 m²
- Commerces et activités : 8 500 m² (dont 3 000 m² d'intérêt collectif – CINASPIC)
- Equipements publics : 5 300 m² (une crèche, une école et un gymnase de 4 900 m² et un local d'appel DPE/DEVE de 400 m²)

Espaces publics :

Environ 8 400 m² d'espace de voirie et 4 600 m² d'espace vert, soit au total 13 000 m²

CONTACT PRESSE

P&Ma

Direction de la communication

01 75 77 35 00

c.martin@paris-metropole-amenagement.fr – directrice de la communication

www.paris-metropole-amenagement.fr

A propos de Paris & Métropole aménagement

La société publique locale Paris & Métropole Aménagement, dont le capital est détenu à 90% par la Ville de Paris et à 10% par la Métropole du Grand Paris, est l'aménageur de six opérations sur le territoire parisien : Clichy-Batignolles, Saint-Vincent-de-Paul, Paul Meurice, Porte Pouchet, Chapelle Charbon et Gare des Mines-Fillettes. Elle est également en charge des études préalables sur la Porte-de-la-Villette, et s'est vu confier en février 2021 par la Métropole du Grand Paris, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour accompagner les études pré-opérationnelles d'une opération de 56 ha à Livry-Gargan. P&Ma contribue au renouvellement des modèles et des pratiques de l'aménagement, notamment en vue de réduire l'empreinte carbone de la ville et d'accompagner l'évolution des modes de vie.